

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 23 MAI 2025

DELIBERATION N°CP2025- 05/7/33 DOSSIER N°6895	PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN - RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS - BOUSSAC
--	--

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Jérémie SAUTY, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD
Guy MARSALÉIX à Marie-Christine BUNLON
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON
Hélène PILAT à Delphine CHARTRAIN
Valérie SIMONET à Patrice MORANCAIS
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction du Développement et de l'Innovation*

RAPPORTEUR : M. Valéry MARTIN

**OBJET : PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN - RENOVATION
ENERGETIQUE DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS - BOUSSAC**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération CD2021-02/3/7 du 12 février 2021 relative au programme « Petites Villes de Demain » ;
VU la délibération CP2021-2/7/39 du 26 février 2021 adoptant le partenariat entre le Conseil départemental et la Caisse des Dépôts et Consignations ;
VU la consultation écrite du comité de régulation du 25 mars 2025 ;*

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP2025-05/7/33 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,



Exorde :

- d'accorder, au titre de la convention avec la Banque Des Territoires (BDT), l'aide suivante :
 - **10 020,00 € à la Commune de Boussac pour l'Étude de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de la maison des Associations**, dont **8 350 € (50%)** sur l'enveloppe mise à disposition par la Banque des Territoires et **1 670 € (10%)** sur les fonds du Département soit au total 60 % d'une dépense éligible de 16 700 € H.T ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention d'attribution jointe à la présente délibération, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que la somme nécessaire sera imputée au Budget départemental au Chapitre 204, Article 2041481, Fonction 62.

Ne prend pas part au vote:

M. Franck FOULON, Elu Maire de Boussac

Adopté : 29 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET